



La Directive-cadre européenne sur l'eau

L'eau est indispensable à la vie. Il s'agit d'une ressource vitale pour l'humanité, qui génère et maintient la croissance économique et la prospérité. Elle est également au cœur des écosystèmes naturels et de la régulation climatique.

Adoptée en 2000, la directive-cadre sur l'eau (DCE) applique une approche novatrice de la protection de l'eau fondée sur des limites géographiques naturelles: les bassins hydrographiques. Elle définit un calendrier précis, 2015 étant l'échéance pour que toutes les eaux européennes atteignent un bon état.

L'eau en Europe est soumise à des pressions croissantes liées à l'activité économique, la croissance démographique et l'urbanisation.

Si des mesures plus fortes ne sont pas prises, 47% des eaux de surface de l'UE n'atteindront pas un bon état écologique d'ici 2015.

Environ 25% des eaux souterraines présentent un mauvais état chimique en raison de l'activité humaine. L'état chimique de 40% des eaux de surface est inconnu, ce qui indique que la surveillance est insuffisante dans de nombreux États membres.

Établi en 2012, le Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe identifie les obstacles à une meilleure gestion de l'eau, propose des solutions concrètes et définit le programme de l'UE dans le domaine de l'eau pour les années à venir.

La DCE est complétée par d'autres instruments législatifs européens plus spécifiques:

- La directive «normes de qualité environnementale» (2008)
- La directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (2008)
- La directive «inondation» (2007)
- La directive «eaux souterraines» (2006)
- La directive «eaux de baignade» (2006)
- La directive «eau potable» (1998)
- La directive «eaux résiduaires urbaines» (1991)
- La directive «nitrates» (1991)



Fait n° 1: L'eau en Europe est soumise à des pressions croissantes

Tout le monde a besoin d'eau, et pas uniquement pour boire. La société utilise l'eau pour générer et soutenir la croissance économique et la prospérité par des activités telles que l'agriculture, la pêche commerciale, la production d'énergie, la fabrication, le transport et le tourisme. L'eau est au cœur des écosystèmes naturels et de la régulation climatique. Or, la structure de l'offre et de la demande est particulièrement vulnérable au changement climatique. Les scientifiques mettent en garde contre des risques accrus de sécheresse et d'inondations au cours des prochaines décennies. La demande globale d'eau augmente, ce qui exerce une pression sur les ressources disponibles.

Parallèlement, la pollution, la surexploitation et les altérations hydromorphologiques provoquées notamment par l'industrie, l'agriculture, l'urbanisme, les protections contre les crues, la production d'énergie, la navigation, les loisirs et le rejet d'eaux résiduaires menacent la qualité de l'eau.

Fait n° 2: L'action de l'Union est nécessaire, car les bassins hydrographiques et la pollution traversent les frontières. L'approche fondée sur les bassins hydrographiques est la meilleure façon de gérer l'eau

Les rivières ne s'arrêtent pas aux frontières nationales; elles traversent différents pays pour atteindre la mer. Tous les États membres, à l'exception des îles telles que Chypre et Malte, ont, avec leurs pays voisins, des eaux en partage. Un bassin hydrographique, ou bassin versant, couvre la totalité du réseau fluvial, depuis les sources des petits affluents jusqu'à l'estuaire, y compris ses eaux souterraines. L'Union et les États membres ont divisé les bassins hydrographiques et les zones côtières associées en 110 districts hydrographiques, dont 40 sont internationaux et traversent les frontières, couvrant environ 60% du territoire européen.

La gestion intégrée des bassins hydrographiques adopte une approche globale envers la protection de la masse d'eau dans son ensemble, de sa source, de ses affluents

et de son embouchure. L'approche fondée sur les bassins hydrographiques est la meilleure façon de gérer l'eau.

La directive-cadre sur l'eau oblige les États membres à établir des plans de gestion de district hydrographique afin de protéger chacun des 110 districts hydrographiques.

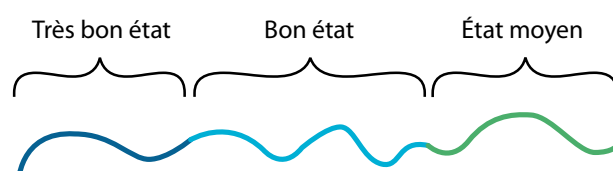
Fait n° 3: Les eaux doivent atteindre un bon état chimique et écologique afin de protéger la santé de l'homme, l'approvisionnement en eau, les écosystèmes naturels et la biodiversité

La définition de l'état **écologique** tient compte de l'abondance et la diversité de la flore et de la faune aquatique, de l'abondance des nutriments et de paramètres comme la salinité, la température et la pollution causée par les polluants chimiques. Les caractéristiques morphologiques telles que la quantité, le débit, la continuité et la structure des lits des rivières, entrent également en ligne de compte.

Le système de classification de la DCE concernant l'état écologique des eaux de surface comprend cinq catégories: très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Le «très bon état» correspond à une pression humaine nulle ou très faible. «Bon état» signifie un «léger» écart par rapport à ces conditions, «état moyen» renvoie à un écart «modéré», etc.

L'Union compte aujourd'hui plus de 100 000 masses d'eau de surface, dont 80% de rivières, 15% de lacs et 5% d'eaux côtières et de transition. La même rivière peut être divisée en plusieurs masses d'eau, pour tenir compte de caractéristiques différentes au long de son cours.

Le schéma ci-dessous correspond à une rivière dont l'eau est de bonne qualité à la source, puis devient de plus en plus polluée à mesure qu'elle se rapproche de l'aval.



Afin de définir le bon **état chimique**, des normes de qualité environnementale ont été établies pour 45 nouvelles substances prioritaires et 8 polluants chimiques préalablement réglementés et très préoccupants dans l'ensemble de l'Union. À cet égard, la DCE est soutenue par d'autres réglementations européennes, telles que le règlement «REACH» sur les substances chimiques, la directive relative aux émissions industrielles et les règlements de l'Union sur les pesticides.

Les règles de la DCE régissant les **eaux souterraines** diffèrent légèrement et visent à atteindre un bon état chimique et quantitatif. Les États membres sont tenus d'utiliser des données géologiques pour repérer les volumes d'eau distincts dans les aquifères souterrains et de limiter le captage à une partie de la réalimentation annuelle. Aucune pollution ne devrait affecter les eaux souterraines; toute pollution doit être détectée et stoppée.

Fait n° 4: La participation du public est essentielle

En vertu de la DCE, les États membres doivent mener de vastes consultations auprès du public et des parties concernées en vue de déterminer les problèmes, les solutions et leurs coûts qu'il convient d'inclure dans le plan de gestion de district hydrographique. Pour ce faire, une vaste consultation d'au moins six mois doit être menée sur les plans de gestion de district hydraulique au cours de leur élaboration, puis tous les six ans, lors de leur mise à jour.

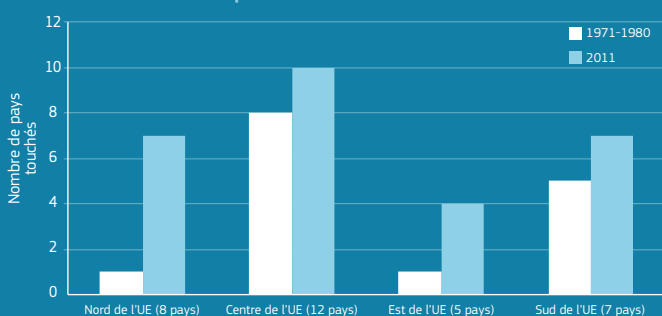
La mobilisation et la participation du public sont des conditions préalables à la protection des eaux. Sans le soutien de la population, les mesures réglementaires sont vouées à l'échec. Les citoyens européens doivent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la DCE en aidant les gouvernements à trouver un équilibre entre les questions sociales, environnementales et économiques à prendre en considération.

Rareté de l'eau et sécheresse au sein de l'Union européenne

On entend par *sécheresse* une diminution temporaire de la disponibilité en eau, par exemple, lorsqu'il ne pleut pas pendant une période prolongée. En revanche, on parle de *rareté de la ressource en eau* lorsque les besoins en eau sont supérieurs aux ressources naturelles exploitables.

- La raréfaction de la ressource en eau est un phénomène de plus en plus fréquent et inquiétant qui touche au moins 11% de la population européenne et 17% du territoire de l'UE.
- Depuis 1980, les épisodes de sécheresse en Europe ont augmenté en nombre et en intensité, représentant un coût estimé à 100 milliards d'euros au cours des trente dernières années.
- La surexploitation de l'eau à des fins d'irrigation, y compris le prélèvement illégal, est un grave problème au sein de l'Union, particulièrement dans de nombreux bassins hydrographiques méditerranéens qui, sous son effet, ne parviennent pas à atteindre un bon état.
- Jusqu'à 50% des ressources en eau sont gaspillées en raison de fuites dans les infrastructures d'approvisionnement en eau. L'industrie de l'eau doit jouer un rôle majeur dans la définition de niveaux de fuites durables sur le plan économique.
- Les gouvernements doivent être alertés rapidement pour pouvoir lutter contre les sécheresses. Le Centre commun de recherche de la Commission a créé un Observatoire européen de la sécheresse à cet effet.

Comparaison entre les épisodes de sécheresse observés en Europe entre 1971-1980 et 2001-2011



Fait n° 5: Certains progrès s'observent déjà, mais restent insuffisants

La directive est mise en œuvre par cycles récurrents de six ans, le premier couvrant la période 2009-2015. Une fois la directive entrée en vigueur, les États membres ont dû délimiter leurs districts et désigner les autorités compétentes pour la gestion de l'eau (2003). La tâche suivante a consisté à effectuer une analyse économique et environnementale conjointe (2004) Les pays étaient tenus de mettre en place des réseaux de surveillance des eaux avant 2006.

L'année 2009 était le délai imposé aux États membres pour établir les plans de gestion de district hydrographique et les programmes de mesures destinés à réaliser les objectifs de la DCE, et 2010 l'échéance pour introduire des politiques de tarification de l'eau.

La Commission a publié son troisième rapport de mise en œuvre en 2012. Elle constate que 43% des masses d'eau de surface étaient en bon état en 2009, et que ce chiffre devrait atteindre 53% en 2015 au regard des mesures prévues par les États membres. Ainsi, si aucune autre action n'est prise, 47% des masses d'eau de surface seront encore en mauvais état en 2015.

Le Plan de sauvegarde des eaux s'attelle aux principaux obstacles identifiés à l'échelle européenne en assurant une meilleure mise en œuvre et une meilleure intégration des objectifs liés à l'eau et en remédiant aux lacunes réglementaires. Il met l'accent sur des thèmes fondamentaux parmi lesquels figurent l'amélioration de l'utilisation des sols, la lutte contre la pollution de l'eau, l'utilisation plus rationnelle de l'eau et l'augmentation de sa résilience, ainsi que l'amélioration de la gouvernance.

Fait n° 6: La gestion de l'eau est liée à de nombreuses politiques. L'intégration est la seule voie possible pour garantir la durabilité de l'eau

L'eau est utilisée dans une multitude d'activités humaines, aussi fait-elle partie des politiques mises en œuvre pour réglementer des domaines comme l'agriculture, l'utilisation des sols et l'urbanisme, la production d'énergie, la navigation intérieure, l'industrie manufacturière ou le tourisme.

Ces activités économiques dépendent, comme nous tous, de la santé des écosystèmes aquatiques et tributaires de l'eau. Ce sont eux qui nous fournissent en eau et en nourriture, préservent la santé humaine et contribuent à réguler le climat. Par exemple, les zones humides offrent des services comme la purification de l'eau et l'absorption de carbone, dont la valeur économique se chiffre en milliards d'euros.

Une bonne gestion de l'eau doit être intégrée dans tous ces domaines, et la DCE concerne l'ensemble des aspects de l'utilisation et de la consommation d'eau.

Fait n° 7: Le changement climatique représente des défis pour l'avenir

Au cours des prochaines décennies, le changement climatique constituera un défi majeur pour la gestion de l'eau dans l'Union. Il risque de causer:

- Une réduction des pluies et une augmentation des températures estivales, particulièrement au sud et à l'est, accentuant ainsi la pression sur des ressources déjà rares. Le Plan de sauvegarde des eaux suggère un certain nombre de mesures d'utilisation rationnelle de l'eau, y compris le calcul des débits écologiques (nécessaire pour le maintien des écosystèmes aquatiques); une comptabilité de l'eau pour une répartition plus efficace des ressources hydriques; la réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation ou à des fins industrielles; le comptage et la tarification de l'eau; et des critères d'écoconception pour les produits liés à l'eau.

- Une augmentation des pluies et du risque d'inondation, particulièrement dans le nord. Les inondations deviennent de plus en plus fréquentes, de l'Europe de l'Est jusqu'au Royaume-Uni et à l'Irlande. Selon les compagnies d'assurance, les inondations en Allemagne et en Europe centrale sont deux fois plus fréquentes depuis 1980. Les inondations représentaient 40% du total des dommages économiques en Europe entre 1989 et 2008. La directive «inondations» de 2007 adopte une approche proactive invitant les États membres à élaborer des plans de gestion des risques d'inondation d'ici 2015, en coordination avec le prochain cycle de plans de gestion de district hydrographique (2016-2021). Le Plan de sauvegarde des eaux promeut les infrastructures vertes, telles que la restauration des plaines inondables, comme une manière de travailler avec la nature pour réduire les risques d'inondation.

Le saviez-vous?

Il faut environ 16 000 litres d'eau pour produire 1 kg de bœuf, 140 litres pour une tasse de café et 900 litres pour 1 kg de maïs.

Chaque année, ce sont quelque 247 milliards de mètres cubes d'eau qui sont prélevés dans les ressources de surface et souterraines à travers l'UE.

La majeure partie de l'eau captée (44%) est destinée à la production d'énergie pour les procédés de refroidissement. La plus grande partie est restituée aux rivières.

L'agriculture et la production alimentaire consomment 24% des eaux captées, ce chiffre pouvant atteindre 80% dans certaines régions méridionales. Mais de nombreuses activités agricoles de grande valeur n'ont besoin que de petites surfaces de terre irriguées: en Espagne, par exemple, plus de 60% de la valeur totale de la production agricole du pays provient de 14% des terres agricoles irriguées.

17% de l'eau captée est destinée à l'alimentation en eau potable (notamment les foyers, le secteur public et les petites entreprises) et 15% à l'industrie. La moitié de l'eau captée est utilisée par les industries chimiques et pétrolières à des fins de production, les industries métallurgique, papetière et alimentaire consommant la majorité de l'eau restante.

Ressources utiles:

Politique de l'Union dans le domaine de l'eau, plan de sauvegarde et liens vers les plans de gestion de district hydrographique:

<http://water.europa.eu/policy>

Notes sur l'eau:

http://ec.europa.eu/environment/water/participation/notes_en.htm

Cartes et graphiques:

http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/facts_figures/index_en.htm

Stratégie commune de mise en œuvre:

http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/objectives/implementation_en.htm

Partenariat d'innovation européen (PIE) dans le domaine de l'eau:

http://ec.europa.eu/environment/water/innovationpartnership/index_en.htm

CIRCABC:

<https://circabc.europa.eu/faces/jsp/extension/wai/navigation/container.jsp>

WISE: Système européen d'information sur l'eau:

<http://water.europa.eu>

Agence européenne pour l'environnement – eau:

www.eea.europa.eu/themes/water

Sources de la section «Le saviez-vous?»:

<http://www.waterfootprint.org/?page=files/home>

<http://www.eea.europa.eu/articles/the-water-we-eat>

